

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

**Communes de Maisonnay, Alloinay,
Clussay-la-Pommeraiie et La-Chapelle-Pouilloux**

ENQUETE PARCELLAIRE

**Acquisition des emprises foncières nécessaires
à la modernisation de la RD 948,
Secteurs 1(Maisonnay) et 3(giratoire de la Brunette)**

Arrêté d'ouverture d'enquête du 8 décembre 2022 de Madame la Préfète des Deux-Sèvres.
Enquête du 17 janvier 2023 au 3 février 2023
Commissaire enquêteur : Christian Chevalier

Pièce 2 - Annexes

Ce dossier comporte 3 pièces

Le rapport d'enquête (Pièce n°1)

► **Les annexes au rapport d'enquête (Pièce n°2)**

Les conclusions motivées (Pièce n°3)

DESTINATAIRE :

Madame la Préfète des Deux-Sèvres à Niort

Table des matières

Annexe 1 – Arrêté préfectoral d’ouverture d’enquête et de désignation du commissaire enquêteur	3
Annexe 2 : Publicité avant enquête dans NR du 5 janvier 2023.....	6
Annexe 3 : Publicité pendant enquête dans NR du 20 janvier 2023.....	7
Annexe 4 : Constations du commissaire enquêteurs – Vues de quelques arbres remarquables ayant justifié le nouveau tracé de la bretelle conduisant au giratoire de la « Brunette ».....	8
Annexe 5 : Copie des notifications individuelles adressées aux propriétaires et ayant droit avec AR.....	9
Annexe 6 : Copie certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie de Maisonnay.....	51
Annexe 7 : Copie certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie d’Alloinay.....	52
Annexe 8 : Copie du certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie de La Chapelle-Pouilloux.....	53
Annexe 9 : Copie du certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie de Clussais-La Pommeraie.....	54

Annexe 1 – Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête et de désignation du commissaire enquêteur



Service de la coordination et du soutien interministériels
Pôle de l'environnement

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires)

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 313-4 et suivants et R. 313-26 et suivants ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R. 131-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 303-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2019 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération du conseil départemental des Deux-Sèvres du 22 juin 2022, approuvant le dossier d'enquête parcellaire ;

Vu le courrier du conseil départemental des Deux-Sèvres du 7 novembre 2022, sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire pour ce projet ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs établie pour l'année 2023 ;

Considérant que l'acquisition des emprises de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la RD 948 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux, nécessite d'engager une enquête parcellaire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des emprises de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la RD 948 est ouverte sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux, du **mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00**, soit pendant 18 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Maisonnay.

Article 2 : Le dossier d'enquête parcellaire et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Maisonnay, 2 Rue des Écoles – 79 500 MAISONNAY, siège de l'enquête.

Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet : « Enquête parcellaire RD 948 », à l'adresse E-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Article 3 : Monsieur Christian CHEVALIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête parcellaire précitée.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- le mardi 17 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Maisonnay,
- le vendredi 20 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de La Chapelle-Pouilloux,
- le mercredi 25 janvier 2023 de 9 heures à 12 heures, à la mairie principale d'Alloinay (1, impasse des érables – Gournay Loizé – 79 110 ALLOINAY),
- le mardi 31 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Clussais-la-Pommeraiie,
- le vendredi 3 février 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Maisonnay.

Article 5 : Un avis destiné à assurer la publicité de l'enquête sera inséré en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans un des journaux diffusés dans le département des Deux-Sèvres, par les soins de la préfète.

Cet avis sera affiché par les maires de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie aux emplacements réservés aux communications officielles de la commune ; à l'issue de l'enquête, les maires de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux attesteront de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage qui seront annexés au dossier d'enquête parcellaire.

Article 6 : Les notifications individuelles aux propriétaires, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, du dépôt du dossier d'enquête parcellaire dans les mairies prévues à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, devront être accomplies avant le début de l'enquête, par le conseil départemental des Deux-Sèvres (Maison du département, Mail Lucie-Aubrac, CS 58 880 – 79 028 Niort Cedex).

Article 7 : En cas de décès d'un propriétaire ou usufruitier antérieurement à l'ouverture de l'enquête, la notification prévue à l'article précédent pourra être faite au domicile d'un héritier connu. En cas de domicile inconnu, elle sera affichée à la porte de la mairie du domicile et publiée par tous procédés en usage dans la commune. Elle sera adressée, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article 8 : Les propriétaires auxquels une notification individuelle aura été faite seront tenus, en application de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation, de préciser leur identité sur un questionnaire qui sera joint à cette notification ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 9 : À l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er}, les registres d'enquête parcellaire seront clos et signés par les maires et transmis, dans les 24 heures avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur qui, après avoir examiné les observations qui lui auront été éventuellement présentées, dressera le procès-verbal de l'opération et adressera son rapport et ses conclusions motivées à la préfète (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de l'Environnement). Ces opérations devront être terminées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Article 10 : Si le commissaire enquêteur propose en accord avec l'expropriant, un changement au tracé et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâties ou non bâties, avertissement en est donné collectivement ou individuellement dans les conditions fixées aux articles R.131-1 à R.131-6, aux propriétaires qui sont tenus de se conformer aux dispositions de l'article R.131-7.

Article 11 : Les frais occasionnés par cette enquête, relatifs à l'insertion de l'avis dans la presse, aux vacations et déplacements du commissaire enquêteur, seront pris en charge par le conseil départemental des Deux-Sèvres, maître d'ouvrage.

Article 12 : La préfète est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Article 13 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, les maires de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Niort, le 08 DEC. 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros



Département des Deux-Sèvres (79)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SIRET - N° : 22790001600352.

79028 Niort Cedex.

Groupement de commandes : non.

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : DE-2022-101

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : bureau des marchés.

Mail : marches-publics@deux-sevres.fr

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Capacités techniques et professionnelles : Cf. RC.

Technique d'achat : accord-cadre.

Date et heure limite de réception des plis : lundi 6 février 2023, 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : IFFCAM.

Intitulé du marché : fourniture de matériels audiovisuels pour l'IFFCAM.

CPV : 32321200.

Type de marché : fournitures.

Lieu principal d'exécution : IFFCAM Ménigoute.

Durée du marché (en mois) : 36.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché aléatoire : oui.

Lot n° 1 : MATÉRIELS DE WEB TV. CPV : 32321200.

Lieu d'exécution du lot : IFFCAM

Lot n° 2 : APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, CAMÉRAS

ET MATÉRIELS AUDIOVISUELS. CPV : 32321200.

Lieu d'exécution du lot : IFFCAM

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires : lot 1 : montant maximum

60 000 € HT. Lot 2 : 140 000 € HT

Le financement est assuré par le Département et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Envoi à la publication : 17/01/2023.

Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Ville de Melle

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Sylvain Griffault, maire, quartier Mairie, 79500 Melle.

Tél. : 05.49.27.00.23.

SIRET 21790174300013.

Référence acheteur : StJO

L'avis implique un marché public.

Objet : maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et rénovation thermique et énergétique de la salle de sport Saint-Joseph.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
60 % valeur technique de l'offre. 40 % prix.

Remise des offres : 13/02/2023 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 17/01/2023.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MODERNISATION DE LA RD 948 ENTRE MAISONNAY ET LA RN 10 (CRÉNEAU MAISONNAY – BOIS ROGER – GIRATOIRE DE LA BRUNETTE – EMPRISES COMPLÉMENTAIRES)

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), est ouverte du **mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00**, soit dix-huit jours consécutifs, sur le territoire des communes de Maisonnay, Aloinay, Cussais-la-Pommeraye et La Chapelle-Pouilloux.

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés dans les mairies de Maisonnay, Aloinay, Cussais-la-Pommeraye et La Chapelle-Pouilloux afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, en les consignants sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Maisonnay, 2 Rue des Ecoles – 79500 MAISONNAY, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : « Enquête parcellaire RD948 », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespublics@deux-sevres.gouv.fr
M. Christian CHEVALIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

– mardi 17 janvier 2023 de 14H à 17H, à la mairie de Maisonnay,

– vendredi 20 janvier 2023 de 14H à 17H,

à la mairie de La Chapelle-Pouilloux,

– mercredi 25 janvier 2023 de 9H à 12H, à la mairie principale d'Aloinay

(1, impasse des étables – Gournay Loizé – 79110 ALLOINAY),

– mardi 31 janvier 2023 de 14H à 17H, à la mairie de Cussais-la-Pommeraye,

– vendredi 3 février 2023 de 14H à 17H, à la mairie de Maisonnay.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis à la préfète des Deux-Sèvres (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de l'environnement – 05.49.06.69.52).

L'arrêté préfectoral précité est consultable dans les mairies de Maisonnay, Aloinay, Cussais-la-Pommeraye et La Chapelle-Pouilloux.

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetespublics-departementales-et-arretes-d-attribution>

Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions motivées à la préfète.

La préfète des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessabilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier

Publications d'Annonces

Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tél : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tél : 02 47 60 62 10

Indre

Tél : 02 47 60 62 79

Vienne

Tél : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tél : 02 47 60 62 10

ou par email

aof@nr-communication.frPour publier ou consulter
une annonce légale :www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé



Groupe La Nouvelle République

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille

Publiez vos
annonces
légales
en ligne

nr-legales.com
Centre La Nouvelle République

- PUBLICATION D'ANNONCES
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
- ATTESTATION DE PUBLICATION
- PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Annexe 4 : Constatations du commissaire enquêteurs – Vues de quelques arbres remarquables ayant justifié le nouveau tracé de la bretelle conduisant au giratoire de la « Brunette ».



Annexe 5 : Copie des notifications individuelles adressées aux propriétaires et ayant droit avec AR.

RA 0290 1986 0FR

Madame
PETRAULT Emmanuelle
23, rue de la fontaine des Loges
Fougères
79160 BECELEUF

Département des Deux-Sèvres
PÉRI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mait Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 16/11/22

Distribué le : 16/11/22

Signature du destinataire :

R.G.E. NATURELLE B 356 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0027

CE FUILETT ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Madame Emmanuelle PETRAULT
23 rue de la Fontaine des loges
Fougères
79160 BECELEUF

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION
Mairie de Niort
M. Y. Brunette (emprises complémentaires)
10 rue de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

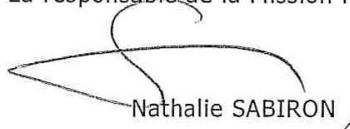
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

Article R131-4

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 - art.

I. – Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête et détermine la date à laquelle elle sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siègera le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête devra donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

II. – Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Article R131-5

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 - art.

Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R. 131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R. 112-14.

Article R131-6

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 – art.

Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural. — [C. expr., art. R. 11-22.]

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1987 3FR

Madame
BOUFFARD épouse BROUSSARD Ghyslaine
22, rue des-Chênes
79500 SAINT-MARTIN-LES-MELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

Présenté le :
Distribué le : 20/12/22
Signature du destinataire : *[Signature]*

R.O.S. N° 356 000 007 - AGREMENT N° 417
CAC MAT-0030

REVENIR À L'ÉMETTEUR
CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Madame Ghyslaine BOUFFARD épouse BROUSSARD
22 rue des chênes
79500 SAINT MARTIN LES MELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

REPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]
Nathalie SABIRON ;

TAD

RA 0290 1960 4FR

Monsieur
BERNARD Pascal
22, rue de Bellevue
79230 VOUILLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REFORMER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : _____
Distribué le : _____
Signature du destinataire : _____

R.C.S. NIORT 2 266 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0032

REFFERENCES

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

CTURES Monsieur Pascal BERNARD
22 rue de Bellevue
79230 VOUILLE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION

ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

LA FUSILLE

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

RA 0290 1962 1FR

Madame
BOUFFARD épouse FOUCHER Marie-Thérèse
29, route des artisans
Limort
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le :
Signature du destinataire :

R.C.B. NANTERRE H 796-000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC NAT-0031

REVENIR

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

MADAME Marie-Thérèse BOUFFARD épouse
FOUCHER

29 route des artisans
Limort

79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Niort, le 13 DEC. 2022

MISSION

et la RN 10
unette (emprises complémentaires)
LUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON,

TAD

RA 0290 1976 8FR

Madame
BOUFFARD épouse AUDRY Monique
1, rue du champ de revetizon
79370 CELLES-SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

A COMPTER PAR LE RACHETEUR
ET A RECHERCHER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13/12/22
Distribué le : 13/12/22

Signature du destinataire :

R.C.S. NANTERRE B 356 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0008

Bouffard

REPERMISE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ADRESSES Madame Monique BOUFFARD épouse AUDRY
1 rue du champ de revetizon
79370 CELLE-SUR-BELLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

OBJET
Parcelles 10 et la RN 10
Parcelles Brunette (emprises complémentaires)
Parcelles de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1979 9FR

Madame
COUTIN Monique
15, route de Melle
Les Vinettes
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Présenté le : 21.12.2022
Distribué le :
Signature du destinataire :
R.C.B. NAVIERRE B 356 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0013

RECEPTION

À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

RETOUR À L'ÉMETTEUR
Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

CTURES Madame Monique COUTIN
15 route de Melle
Les Vinettes
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

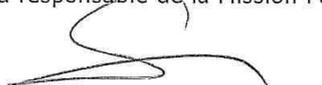
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1977 1FR

Moniteur
ROY-Jean-Charles
1, Allée de la Touche Aymond
79500 MAISONNAY

Département des-Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

A COMPTER PAR LE FACTEUR
ET A REBORDER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 09/12/2022
Distribué le :
Signature du destinataire

R.C.S. MAIRIE DE 490 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0010

RECEPTION

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTEILLES

ACTEURS Monsieur Jean-Charles ROY
1 Allée de la Touche Aymond
79500 MAISONNAY

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION
Maison du Département et la RN 10
La Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

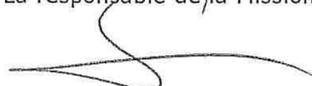
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1980 8FR

Moniteur
PROUST Francis
 9, BOIS-ROGER
 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du Département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
 Contre-réceptionnement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À RENDRE SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le :
 Distribué le : 21/12/2022
 Signature du destinataire

R.C.B. NANTERRE 366 000 000 - AGREMENT N° 417
 AC-MAT-0015

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

LECTURES Monsieur Francis PROUST
 9 Bois Roger
 79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Yannick BESSON
 10 rue de la Brunette (emprises complémentaires)
 de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

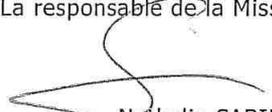
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine


 Nathalie SABIRON

RA 0290 1981 1FR

Monseigneur
BERNARD ERIC
2, chemin des vallées
79220 GERMOND-ROUVRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RECEPTION

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPTER PAR LE FACITIER
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 16/12/22
Distribué le : 17/12/22
Signature du destinataire:

R.C.B. MAINTIEN F. 884.000.000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0017

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Monsieur Eric BERNARD
2 chemin des vallées
79220 GERMOND ROUVRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département et la RN 10
à Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1982 5FR
Madame
FOUCHE Sandra
2, rue des Genets
79500 MAISONNAIS

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE RACUTEUR
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13/12/2022
Distribué le :

Signature du destinataire :

R.G. AG. MAIL - 0019 - ACHÈVEMENT N° 417

REPERE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ADRESSES Madame Sandra FOUCHE
2 rue des Genets
79500 MAISONNAIS

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département et la RN 10
Mail Brunette (emprises complémentaires)
79028 NIORT CEDEX de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

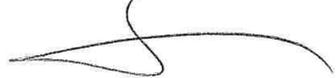
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1966 6FR

Monsieur
TRILLAUD Tony
15 Bois Roger
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Maj Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE
ET À RETOURNER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :

Distribué le : 21/12/2022

Signature du Destinataire :

R.C.S. ACTIVAT*002800000 - AGREMENT N° 417

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTEURS Monsieur Tony TRILLAUD
15 BOIS ROGER
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION
Maison du Département
Maison Brunette (emprises complémentaires)
Maison de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

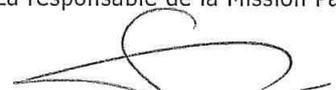
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

RA 0290 1968 3FR
Madame

FICHET Anne
7, Chemin des poiriers caillas
La Poussardière
17350 SAINT-SAVINIEN

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE ET À RETOURNER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le : *16/12/22*
Signature du destinataire :

R.G.S. ACTIMAT 00200 000 - AGRÈMENT N° 47

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

LECTURES

Madame Anne FICHET

7 Chemin des poiriers caillas
La Poussardière

17350 SAINT SAVINIEN

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Yannick BESSON
Maison du Département
79028 NIORT CEDEX
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1969 7FR

Madame
FOUCHE épouse BRARD Mireille
1, chemin des perruquiers
79500 MELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : *[Signature]*
Distribué le : *[Signature]*
Signature du destinataire :

R.C.S. N° 421 000 000 - AGRÈMENT N° 417

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES

Madame Mireille FOUCHE épouse BRARD

1 Chemin des perruquiers

79500 MELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION

nay et la RN 10
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]

Nathalie SABIRON

RA 0290 1954 7FR

Monsieur
COUTIN Claude
15, route de Melle
Les Vinettes
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21.12.2022

Distribué le :

Signature du destinataire :

R.C.S. NIORT 465 000 - AGREMENT N° 417
AC-MAT-0013

REPERNAGE

CTURES

Monsieur Claude COUTIN

15 route de Melle
Les Vinettes

79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION

ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

TIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1955 5FR

Madame
BOUFFARD Vve ROY Odette
11, Route du Bourg
79500 MAISONNAIS

Retour à :
Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À CONSERVER PAR LE RACHETÉ
ET À RETOURNER SUR LA FEUILLE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le : 21/12/2022
Signature du destinataire :

R.S. ACTIVAT 001100 000 - AGRÈMENT N° 417

RECEPTION

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTEURS Madame Odette BOUFFARD
11 route du Bourg
79500 MAISONNAIS

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Mail et la RN 10
à Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1957 8FR

Madame

BOUFFARD épouse SIMMONET Liliane
23, rue des lavandières
CHAIL
79500 FONTIVILLIE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET LA RECEPTION PERUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :

Distribué le : 22/12/2022

Signature du destinataire :

Lucie Aubrac

R.C.B. AC NIORT - 6007 000 000 - AGRÈMENT N° 417

RÉFÉRENCE

RETOUR À :

RECEPTION

Maison du Département des Deux-Sèvres
Mission Patrimoine
10 rue Brunette (emprises complémentaires)
49100 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

ACTURES

Madame Liliane BOUFFARD épouse SIMMONET

23 rue des lavandières
CHAIL

79500 FONTIVILLIE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département des Deux-Sèvres
Mission Patrimoine
10 rue Brunette (emprises complémentaires)
49100 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1950 2FR

Monsieur le Maire
Commune de MAISONNAY SIREN 217 901
644
2, rue des écoles
79500 MAISONNAY

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le : 21/12/2022
Signature du destinataire :

R.C.S. AC-WAT-000020000 AGREMENT N° 417

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTEURS

Monsieur Le Maire
Commune de MAISONNAY

2 rue des écoles
79500 MAISONNAY

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département
2, rue Brunette (emprises complémentaires)
79000 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1958 1FR

Madame
BOUFFARD Anne-Marie
1, rue du champ de revetizon
79370 CELLES SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE
ET À REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :

Distribué le : 21/12/22

Signature du destinataire :

RCS ACOMPTAT 500 000 - AGREMENT N° 417

REPÈRE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTEURS Madame Anne-Marie BOUFFARD

1 rue du Champ de revetizon
79370 CELLES SUR BELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Par et la RN 10
à Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1951 6FR

Madame
DELEZAY née CHANTELOUBE Monique
 3, rue du stade ST Martin
 79110 FONTENILLE

Département des Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du Département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

A COMPTER PAR LE FACTEUR
 ET A REPORTER SUR LA PREUVE
 DES DÉPENSES
 Présenté le : *13/12/2022*
 Distribué le : *13/12/2022*
 Signataire du Dest. Destinataire :

R.C.S. NIORTRE 9 366 900 000 - AGREMENT N° AIV
 AC MAT-0043

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
 À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

LECTURES Madame Monique DELEZAY
 3 rue du Stade Saint Martin
 79110 FONTENILLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION
 Niort et la RN 10
 la Brunette (emprises complémentaires)
 de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabiron
 Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1781 5FR

Madame
AUDINET-née CLUSEAU Jeannine
Appart 29, 28, rue du Baron
79190 SAUZE-VAUSSAIS

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À RÉCEPTION PAR LE BUREAU
DE DISTRIBUTION

Présenté le : *J. Audinet*
Distribué le : *22/12/22*
Signature de l'administrateur :

R.C.S. NANTERRE B 866 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0038

CH FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTEURS Madame Jeannine AUDINET
28 rue du Baron
Apprt 29
79190 SAUZE-VAUSSAIS
Niort, le 13 DEC. 2022

RÉCEPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

RÉFÉRENCE

CONFIRMATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1776 7FR

MORSTIEUR
AUDE Patrice
4, Chemin de l'ouche
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

R.G.S. NAVIERRE B 896 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0036

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

SIGNATURES

Monsieur Patrice AUDE
4 Chemin de l'ouche
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Niort, le 13 DEC. 2022

DÉSIGNATION

y et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

RÉCEPTION

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À RETENIR LA PREUVE
DES DÉPENSES
DES DÉPENSES

Présenté le 22/12/22

Distribué le 22/12/22

Signature du destinataire :

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1773 6FR

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À RENDRE SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le : *13 Dec 2022*

Distribué le :

Signature du destinataire : *J. Audinet*

R.C.S. NANTERRE B 856 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0037

RETOUR À

Monsieur
AUDINET Jean-Louis
4, place Aristide Briand
79500 MELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Jean-Louis AUDINET
4 place Aristide Briand
79500 MELLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

OPTION

ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
le CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabiron

Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre remboursement

RA 0290 1963 5FR

Madame
BOUFFARD épouse DENON Claudette
10, Rue de la République
17510 SALAIGNES

Departement des Deux-Sèvres
PERT/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 16/12/2022
Distribué le : 16/12/2022
Signature du destinataire :

R.G.S. DÉPARTEMENT 00299 000 - AGRÈMENT N° 417

RETOUR À :

REFFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINILLÉS

ADRESSES Madame Claudette BOUFFARD épouse DENON
10 rue de la république
17510 SALAIGNES

Niort, le **13 DEC, 2022**

RECEPTION

à Niort par la Poste
par la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1963 5FR

Madame
BOUFFARD épouse DENON Claudette
10, rue de la république
17510 SALEIGNES

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DES DÉCISIONS

Présenté le : 13/12/2022
Distribué le : 13/12/2022
Signature du destinataire

R.C.S. NIORT 00290000 - AGREMENT N° 417

RECEPTEUR

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ADRESSES

Madame Claudette BOUFFARD épouse DENON

10 rue de la république

17510 SALAIGNES

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département
Mail Lucie Aubrac (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

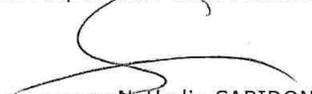
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1974 5FR

Monseigneur
BOUFFARD André
1, rue du champ de revetizon
79370 CELLES-SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACULTATIF
ET À RECHERCHER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21/12/22

Distribué le : 21/12/22

Signature du destinataire :

AC MAT-0005

R.C.S. NANTERRE B 350 000 000 - AGREMENT N° 417

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur André BOUFFARD
1 rue du Champ de revetizon
79370 CELLE-SUR-BELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

RÉCEPTION
ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
le CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1964 9FR

Monsieur
PETRAULT Sébastien
 4, rue du chêne
 Bois Roger
 79110 ALLOINAY

19/12/2022

Signature du destinataire :

RCS : ACTWAT 00260 000 - AGREMENT N° 417

REPERE

CE FEUILLET ET LA PREUVES DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE
 A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTEURS Monsieur Sébastien PETRAULT

4 rue du Chêne
 Bois Roger

79110 ALLOINAY

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION

ay et la RN 10
 a Brunette (emprises complémentaires)
 le CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabiron

Nathalie SABIRON

RA 0290 1965 2FR

Monsieur
BRUNET Luc
6, route de Lezay
Les Treuillères
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 23/12/22
Distribué le : 23/12/22
Signature du destinataire :

RCS NANTOISE 00240 000 - AGENCE N° 417

RECEVÉ

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Monsieur Luc BRUNET
6 Route de Lezay
Les Treuillères
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION
ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1984 2FR

Madame
SUSSET épouse TRILLAUD Danie
15, Bois Roger
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPTER PAR LE FACULTE
ET A REPORTER SUR LE A PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13/12/2022
Distribué le :
Signature du destinataire :

R.C.S. NANTERRE B 556 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0023

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Madame Danie SUSSET épouse TRILLAUD
15 Bois Roger
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le **13 DEC. 2022**

REPTION
ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

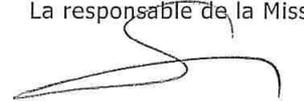
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1783 8FR

Madame
TERASSON, née CHANTELOUBE Henriette
2, rue du grand marchais
79120 VANZAY

Département des Deux-Sèvres
PÉRI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 9 12 2022
Distribué le : 9 12 2022
Signature du destinataire : *[Signature]*

R.C.S. NANTERRE B 369 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0042

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Madame Henriette TERASSON
2 rue du Grand Marchais
79120 VANZAY

Niort, le 13 DEC. 2022

OPTION
ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
le CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]
Nathalie SABIRON)

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION

DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

Contre-remboursement

RA 0290 1784 1FR

Madame
RIVAULT Roselyne
1, Chemin du Grippault
Les Ormeaux
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À CONSERVER PAR LE FACTEUR ET À REPOSER SUR LA PREUVE DE RÉCEPTION

Présenté le : 21/12

Distribué le : 21/12

Signature du destinataire :

R.S. NANTERRE B 356 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0044

RECEVÉ

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ADRESSES

Madame Roselyne RIVAULT

1 Chemin du Grippault
Les Ormeaux

79190 MAIRE-LEVESCAULT

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION

Y et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

VALIDIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON,

TAD

RA 0290 1973 7FR

Monsieur
VALLET Jean-Marie
11, Grande-rue
TILLOU
79110 CHEF-BOUTTONNE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR À L'ÉMETTEUR

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À DÉPOSER EN BUREAU
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 19/12/22

Distribué le :

Signature du destinataire :

R.C.E. NANTERRE B 556 000 000 - AGRÉMENT N° 417
AC MAT-0003

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Jean-Marie VALLET

11 Grande rue
TILLOU
79100 CHEF-BOUTTONNE

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION

ay et la RN 10
unette (emprises complémentaires)
LUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

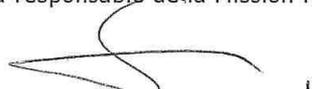
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1967 0FR

Monsieur
GIRARD Rémy
4 La TOISON
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13.12.22
Distribué le :

Signature du destinataire :

R.G.E. NAVIERRE B 358 000 000 - AGRÉMENT N° 417
AC MAT-0001

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Rémy Girard
4 La Toison
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1975 4FR

Monsieur
BOUFFARD René
20, rue Louis Magneron
79370 CELLES-SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

Présenté le : 20121222

Signature du destinataire :

R.06 ACQUIT-000000000 - AGRÉMENT N° 417

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur René BOUFFARD
20 rue Louis Magneron
79370 CELLE-SUR-BELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

OPTION

ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

14 150
26-12
2022

RA 0290 1952 0FR

Monsieur
CHANTELOUBE Jean-Claude
1, rue des grands bois
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À CONSERVER PAR LE RÉCIVÉ
ET À REMETTRE SUR LE BUREAU
DE DESTINATION

Présenté le : 21/12/22

Distribué le : 26/12/22

Signature du destinataire

R.C.B. XAFFRILL B 000000000 - AGREMENT N° 417
AC-MAT-0041

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

LECTURES Monsieur Jean-Claude CHANTELOUBE

1 rue des Grand bois

79190 MAIRE-LEVESCAULT

Niort, le 13 DEC. 2022

RÉCEPTION

ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

DEUX SEVRES
 LE DÉPARTEMENT
 MAISON DU DÉPARTEMENT
 55 49 05 79 73 - www.deux-sevres.fr
 441 Lucie Aubrac - CS 56800
 79028 Niort CEDEX

RECOMMANDE
R1 AR

NIORT PPDC
 DEUX SEVRES
 15-12-22
 535 L1 4H2821
 F4CB 790560

€ R.F.
005,84
 LA POSTE
 HZ 109330

RES

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
 Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage
 Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed recorded delivery

LA POSTE

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
 Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE
 ET À RENDRE SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le : _____

Distribué le : _____

Signature du destinataire : _____

RUE MARTIN, P. 565 339 000 - AGENCEMENT N° 417
 RC NANT 0033

RÉFÉRENCE

RA 0290 1961 8FR



RETOUR A :

Département des Deux-Sèvres
 Péri/Mission Patrimoine
 Maison du Département
 Mait Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

Monstieur
 MOREAU Antoine
 Bois Roger
 79110 ALLOTINAX

Mission Patrimoine

INDIQUÉ AU VERSO

Insurance
 MEILLE CENTRE
 COURRIER
 Présenté le
 21/12/2022

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
 Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage
 Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed recorded delivery

LA POSTE

DESTINATAIRE

DÉBITEUR 7 grammes

LA FUSIL

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

RA 0290 1956 4FR

Matrime
BOUFFARD épouse GRELET Roselyne
4, allée-des hirondelles
79170 BRIOUX-SUR-BOUTTONNE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RENDRE À L'ÉMISSION
DE L'ENVOI RECOMMANDÉ

Présenté le : 22-12-22
Distribué le : 22-12-22

Signature du destinataire : *[Signature]*

R.C.B. NANTERRE 45400.000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-8009

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

CTURES Madame Roselyne BOUFFARD épouse GRELLET
4 Allée des hirondelles
79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

Niort, le 13 DEC. 2022

OPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]
Nathalie SABIRON



CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

RECEPTEURS
 Monsieur Philippe ROUMILLAC
 2261 Route de Meylan
 38330 BIVIERS

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION
 y et la RN 10
 Brunette (emprises complémentaires)
 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1983 9FR

Monieur
BRUNET-Jean-François
3, rue de Germain
79120 SAINT-COUTANT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : *19 Dec*

Distribué le :

Signature du destinataire :
Jean François Brunet

R.C.S. NANTERRE B 256 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0021

RETOUR À :

REFFERENCE

CH FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Jean-François BRUNET
3 rue de Germain
79120 SAINT COUTANT

Niort, le 19 DEC. 2022

OPTION

ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabirón

Nathalie SABIRÓN

RA 0290 1971 0FR

MONSIEUR
COUTIN Pascal
TOUT Y FAUT
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
P.E.R.I./MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À PARTIR DE LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21/12/22

Distribué le : 21/12/22

R.C.S. ACQUITTEMENT N° 000 - AGRÈMENT N° 417

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

CTURES Monsieur Pascal COUTIN
Tout y Faut
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION
nay et la RN 10
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

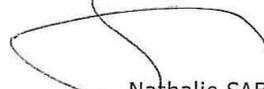
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE *Maisonnay*

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de *Maisonnay*..... certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraië et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du *03* janvier 2023

au *03* février 2023

Fait à *Maisonnay*....., le *3* février 2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE ALLOINAY

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de Alloinay certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du 16 décembre 2022

au 6 février 2023

Fait à Alloinay, le 6 février 2023

(cachet)

Bernard CHARTIER
Maire



envoyé par mail le 03/01/23 à 14h20.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES**

COMMUNE

DE LA CHAPELLE POUILLOUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de *La Chapelle Pouilloux* certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du 03 JAN. 2023

au 04 FEV. 2023

Fait à *La Chapelle Pouilloux* le 07 FEV. 2023

(cachet)

*la maire,
Marie-E. SAINTIER*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE CLUSSAIS LA POMMERAIE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire deCLUSSAIS LA POMMERAIE..... certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du 03 janvier 2023.

au 03 février 2023 inclus.

Fait àCLUSSAIS LA POMMERAIE....., le 03 février 2023.



(cachet)

Le Maire,
Étienne FOUCHÉ